



MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

70, chemin Kempt

Grand-Métis (Québec) G0J 1Z0

Téléphone : 418 775-6485 Télécopieur : 418 775-3591

www.municipalite.grand-metis.qc.ca

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du **12 août 2024**, tenue à 19 h 00 à la salle du conseil, sise au 70, chemin Kempt, Grand-Métis.

Sont présents :

1-	Suzie Ouellet	4-	Lucienne V. Ouellet / mairesse sup.
2-	Philippe Carroll	5-	
3-		6-	Anne-Marie Martel

Sont absents :

1-		4-	
2-		5-	Jacques Vachon
3-	Jocelyn Fournier	6-	

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucienne V. Ouellet, mairesse suppléante.

Mme Cathy Ouellet, directrice-générale et greffière-trésorière est aussi présente.

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-08-097 Il est proposé par Madame Suzie Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-08-098 Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, tel que lu.

Adoptée

3.2. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

3.2.1. *Liste des dépenses incompressibles payées (coûts fixes)*

La greffière-trésorière dépose le rapport des coûts fixes du mois de juillet 2024 qui s'élève à 10 010.50\$

3.2.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

La greffière-trésorière dépose le rapport de la rémunération des employés municipaux et des élus pour le mois de juillet 2024 pour un total de 15 016.81\$

Les salaires énoncés sont les salaires nets.

3.2.3. *Rapport des dépenses payées par chèques autorisées par les responsables détenant une délégation de pouvoir (madame Cathy Ouellet)*

La greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses payées par chèques autorisées et engagées par les responsables détenant une délégation d'autorisation de dépenser pour un total de 0\$

3.2.4. *Autorisation de paiement des dépenses par chèques*

2024-08-099 Il est proposé par madame Anne-Marie Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 15 448.15\$

Adoptée

Je, Cathy Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière, atteste par la présente que la municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour assumer le paiement des dépenses mentionnées ci-haut.

3.3. ADOPTION DU DEVIS # 201301 DU CABINET D'ARCHITECTURE NOLLET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grand-Métis a présenté en 2023 une demande d'aide financière au volet du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, le projet d'Hôtel de ville de Grand-Métis a été présélectionné au programme PRACIM;

CONSIDÉRANT QUE le Cabinet d'architecture Nollet a produit l'étude d'avant-projet du futur Hôtel de ville et que le DEVIS # 201301 a été adopté par la résolution 2023-157 au montant de 55 800.00\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE le terrain choisi initialement se trouve en zone humide ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel emplacement choisi exige une révision de la programmation, de l'organisation spatiale, du concept volumétrique et de la modélisation 3D par le Cabinet d'architecture Nollet ;

POUR CES MOTIFS,

2024-08-100 il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ajustement du DEVIS # 201301 en adoptant l'offre de service proposé au montant 59 400.00\$ avant taxes.

Adoptée

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

5. TRAVAUX MUNICIPAUX / VOIRIE

Aucun point

6. URBANISME

6.1. AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT DE CITATION DU SITE PATRIMONIAL DE LA POINTE-LEGGATT

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 10 juin 2024, le conseil municipal a donné un avis de motion en vue de l'adoption éventuelle d'un règlement de citation du site patrimonial de la Pointe-Leggatt selon les modalités prévues à la Loi sur le patrimoine culturel (LRQ, c. P-9.002).
- Le Conseil local du patrimoine tiendra une séance de consultation le 26 août 2024 à 10h00 au bureau municipal de la municipalité de Grand-Métis situé au 70, chemin Kempt, Grand-Métis QC G0J 1Z0.

- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 70, chemin Kempt à Grand-Métis, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Grand-Métis ce 12 août 2024.

Cathy Ouellet
Directrice générale & greffière-trésorière

7. VIE COMMUNAUTAIRE

7.1. REMISE DE LA CORRESPONDANCE AUX ÉLUS

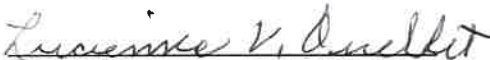
La directrice générale remet la correspondance du mois aux Élus.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS La période de question se déroula de 19h50 à 20h00.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-08-101 Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20h02, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée


Lucienne V. Ouellet, mairesse suppléante


Cathy Ouellet, directrice générale & greffière-trésorière

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Lucienne V. Ouellet, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

 Lucienne V. Ouellet, mairesse suppléante

cc.

